

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°56_CC_2024_CCDS MISE EN SERVICE ET GESTION DE L'ESPACE SPORT ET JEUNESSE (ESJ)

Séance du 8 octobre 2024

Date de convocation : 3 octobre 2024 - 2ème convocation

L'an deux mil vingt-quatre et le huit octobre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2ème Vice-présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Francine GANE, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Rodolphe HORTH Véronique JACARIA à Céline REGIS Gaëtan STANISLAS à André Roland BERTHIER Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Candida MARTINEZ Yves VANG à Pierre-Richard AUGUSTIN

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG,

Absents non excusés :

Françoise BRUNO FREDOC Annick ANDRE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance Madame Fidélia BOCAGE

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à valider le projet de service l'Espace Sport et Jeunesse (ESJ), un lieu dédié aux activités sportives et à la jeunesse dont le bâtiment sera mis à la disposition de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} novembre 2024.

Ce projet ambitieux repose sur une gouvernance intercommunale et envisage la création de services communs pour assurer le fonctionnement de la structure et garantir la mise en œuvre des missions.

L'établissement de l'Espace Sport et Jeunesse à Kourou représente une opportunité unique pour renforcer les liens communautaires, promouvoir les activités sportives et soutenir l'insertion sociale et professionnelle.

Il prend appui sur les installations situées à Kourou et aspire à s'étendre à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Ce document reflétera fidèlement l'état actuel de l'offre dans son environnement, et pour garantir une transparence optimale, il pourra être amené à évoluer dans le temps.

Dans l'optique d'une meilleure appréciation du grand public, il est proposé de dénommer l'équipement Espace Sport et Jeunesse comme suit : « MAISON DE LA JEUNESSE DES SAVANES ».

Gouvernance Intercommunale

- 1. Structure de Gouvernance
 - o Mise en place d'une commission de gestion composée de représentants des différentes communes membres de la CCDS, des dirigeants des associations (sportive, culturelle, insertion), CTG et la Préfecture
 - o La commission sera chargée de la supervision stratégique, de la coordination des activités et de la prise de décision concernant la gestion de l'établissement
- 2. Rôle des Partenaires
 - o Collaboration avec les associations locales précitées et les institutions éducatives pour définir les programmes et les activités offerts
 - o Partenariat avec les services municipaux de chaque commune pour garantir une synergie et une cohésion dans les initiatives sportives et jeunesse
- 3. Financements et Ressources
 - o Recherche de financements auprès des collectivités locales, des subventions et des fonds européens pour soutenir les infrastructures et les activités
 - Mise en place d'un budget annexe géré par la CCDS avec une répartition transparente des ressources et des dépenses

Création de Services Communs

- 1. Services Communs pour le fonctionnement de la structure
 - Création d'un service commun d'entretien des locaux, partagé entre la CCDS et la commune de Kourou. Ce service sera responsable de l'accueil, de la maintenance régulière, du nettoyage et de la gestion des installations sportives et du service restauration
 - o Recrutement d'agents spécialisés et formation continue pour garantir un niveau élevé de qualité et de sécurité
- 2. Dispositifs d'accompagnement de la jeunesse
 - Mise en place d'un chantier d'insertion ou autre dispositif destiné au fonctionnement de l'Espace Sport et Jeunesse. Cet accompagnement permettra d'intégrer des personnes éloignées du marché du travail en leur offrant une formation et une expérience professionnelle
 - o Collaboration avec les structures locales d'insertion et les partenaires sociaux ou éducatifs pour identifier les bénéficiaires et les accompagner tout au long de leur parcours
- 3. Supervision et Encadrement
 - o Nomination d'un responsable au sein de l'Espace Sport et Jeunesse pour superviser les opérations quotidiennes et coordonner les actions des différents services
 - Évaluation régulière des performances et des impacts du chantier d'insertion pour assurer l'atteinte des objectifs sociaux et professionnels

Calendrier de Mise en Œuvre

- 1. Préparation (août novembre 2024)
 - o Finalisation des accords de mise à disposition du bâtiment avec la mairie de Kourou
 - Constitution de la commission de gestion et élaboration des plans d'action détaillés
 - o Création et publication du poste de responsable de l'établissement
- 2. Lancement (novembre 2024 janvier 2025)
 - Installation des services sport et culture de la DSU et du chargé de mission contrat local santé au 2 novembre 2024
 - Inauguration officielle de l'Espace Sport et Jeunesse le 25 novembre 2024
 - Mise en place des services communs et nomination des régisseurs.
- 3. Développement Continu (2025 et au-delà)
 - o Évaluation et ajustement des programmes et des services offerts
 - o Développement des services au sein des autres communes
 - o Expansion des partenariats et des initiatives pour répondre aux besoins évolutifs de la CCDS

Tarification proposée

Les espaces proposés aux associations concernent les salles de réunion, salles de formation et des bureaux individuels selon le plan annexé:

SERVICES	FREQUENCE	TARIFS CONVENTIONNES	TARIFS OCCASIONNELS
Pass informatique	Mensuelle	20.46 €	16.36 €
	Annuelle	245.52 €	196.41 €
Reprographie : - Copie A4 nb - Copie A4 couleur	-	0.25 € 0.50 €	0.16 € 0.40 €
Salle de réunion /	½ journée	76.73 €	-
formation avec vidéo projecteur	1 journée	153.45 €	

	FREQUENCE	TARIFS
Bureau, dimension (11~17 m²)	Journalière	9.16 €
	Mensuelle	183.19 €

Horaires de service

L'établissement sera ouvert au public

- Lundi, mercredi et vendredi de 08H00 à 15h30
- Mardi et jeudi de 8h à 16h

Adaptation des horaires en cas d'évènements.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE :

- La dénomination de structure « MAISON DE LA JEUNESSE DES SAVANES »,
- La création et la composition de la commission de gestion de la maison jeunesse des savanes
- La création des services communs
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les tarifs proposés
- L'amplitude horaire

AUTORISE le Président à SIGNER toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 25 septembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la dénomination du site « MAISON DE LA JEUNESSE DES SAVANES ».

ARTICLE 3 : APPROUVE la création de la commission de gestion de la maison jeunesse des savanes :

- Structure de Gouvernance
 - o Mise en place d'une commission de gestion composée de représentants des différentes communes membres de la CCDS, des dirigeants des associations (sportive, culturelle, insertion), CTG et la Préfecture
 - o La commission sera chargée de la supervision stratégique, de la coordination des activités et de la prise de décision concernant la gestion de l'établissement
- Rôle des Partenaires
 - Collaboration avec les associations locales précitées et les institutions éducatives pour définir les programmes et les activités offerts
 - O Partenariat avec les services municipaux de chaque commune pour garantir une synergie et une cohésion dans les initiatives sportives et jeunesse
- Financements et Ressources
 - o Recherche de financements auprès des collectivités locales, des subventions et des fonds européens pour soutenir les infrastructures et les activités
 - Mise en place d'un budget annexe géré par la CCDS avec une répartition transparente des ressources et des dépenses

ARTICLE 4 : APPROUVE la création des services communs :

- Services Communs pour le fonctionnement de la structure
 - Création d'un service commun d'entretien des locaux, partagé entre la CCDS et la commune de Kourou.
 Ce service sera responsable de l'accueil, de la maintenance régulière, du nettoyage et de la gestion des installations sportives et du service restauration
 - Recrutement d'agents spécialisés et formation continue pour garantir un niveau élevé de qualité et de sécurité
- Dispositifs d'accompagnement de la jeunesse
 - o Mise en place d'un chantier d'insertion ou autre dispositif destiné au fonctionnement de l'Espace Sport et Jeunesse. Cet accompagnement permettra d'intégrer des personnes éloignées du marché du travail en leur offrant une formation et une expérience professionnelle
 - Collaboration avec les structures locales d'insertion et les partenaires sociaux ou éducatifs pour identifier les bénéficiaires et les accompagner tout au long de leur parcours
- Supervision et Encadrement

- Nomination d'un responsable au sein de l'Espace Sport et Jeunesse pour superviser les opérations quotidiennes et coordonner les actions des différents services
- Évaluation régulière des performances et des impacts du chantier d'insertion pour assurer l'atteinte des objectifs sociaux et professionnels

ARTICLE 3 : VALIDE le calendrier de mise en œuvre :

- Préparation (août novembre 2024)
 - o Finalisation des accords de mise à disposition du bâtiment avec la mairie de Kourou
 - Constitution de la commission de gestion et élaboration des plans d'action détaillés
 - o Création et publication du poste de responsable de l'établissement
- Lancement (novembre 2024 janvier 2025)
 - o Installation des services sport et culture de la DSU et du chargé de mission contrat local santé au 2 novembre 2024
 - o Inauguration officielle de l'Espace Sport et Jeunesse le 25 novembre 2024
 - Mise en place des services communs et nomination des régisseurs
- Développement Continu (2025 et au-delà)
 - o Évaluation et ajustement des programmes et des services offerts
 - o Développement des services au sein des autres communes
 - o Expansion des partenariats et des initiatives pour répondre aux besoins évolutifs de la CCDS

ARTICLE 4 : FIXE les tarifs des prestations proposées :

SERVICES	FREQUENCE	TARIFS CONVENTIONNES	TARIFS OCCASIONNELS	
Pass informatique	Mensuelle Annuelle	20.46 € 245.52 €	16.36 € 196.41 €	
Reprographie :		0.25 € 0.50 €	0.16 € 0.40 €	
Salle de réunion / formation avec vidéo projecteur	½ journée 1 journée	76.73 € 153.45 €	-	
	FREQUENCE	TA	TARIFS	
Bureau, dimension (11~17 m²)	Journalière Mensuelle		9.16 € 183.19 €	

ARTICLE 5 : VALIDE les amplitudes horaires

L'établissement sera ouvert au public

- Lundi, mercredi et vendredi de 08H00 à 15h30
- Mardi et jeudi de 8h à 16h

Adaptation des horaires en cas d'évènements.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à SIGNER toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE:

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de procurations : 05 Nombre de votants : 17

Pour: 17 Contre: 00

Abate Priefeld re de Guyane

973-200027548-20241009-8-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 09-10-2024 Publication le : 10-10-2024 Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 8 octobre 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,

La 2ème Vice-présidente par délégation,

Céline REGIS